Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260402-DCM2026040210-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

Date de convocation
Le 27.03.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 02 avril à 18h30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire.

Présents : F. HEDE ; H. AGAESSE ; M-L. SAUDRAIS ; N. GALLAIS ; P. COMMEUREUC ; J-M DAVY ; A. LAVIEILLE ; E. LE HOANEN ; A. TEILLET ; F. THOMAS.
Absent excusé : E. POIGNANT.
Secrétaire de séance : N. GALLAIS.

DCM-2026-04-02/10 : Affectation des résultats

Madame le Maire rappelle que le compte financier unique 2025 du budget communal laisse apparaitre le solde suivant :

Section de fonctionnement

- Résultat excédentaire : 273 685,12 €

Section d'investissement

- Résultat déficitaire : -78 496,45 €

Madame le Maire, en raison de grands travaux d'investissement prévus cette année, propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2026 de la commune comme suit :

- Au report en investissement, en dépense au compte 001= -78 496,45 €
- En recette d'investissement, au compte 1068 = -78 496,45 €
- Au report en fonctionnement, en recette au compte 002= 195 188,67 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **ADOPTE** à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 au budget communal primitif 2026 tel que proposé par Madame le Maire.

Pour copie conforme. Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 14 AVR. 2026

Le Maire,
Françoise HEDE

Le secrétaire de séance
Nicolas GALLAIS